



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **21 mars 2016**

Délibération n° 2016-1054

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 - Opération Neurocampus - Avenant n° 4 à la convention de maîtrise d'ouvrage phase 2

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Bret

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 1er mars 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 23 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Aggoun, Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Casola, Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), MM. Fenech (pouvoir à M. Blache), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Millet, Nachury (pouvoir à Mme Balas), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), M. Sannino (pouvoir à Mme Runel).

**Conseil du 21 mars 2016****Délibération n° 2016-1054**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 - Opération Neurocampus - Avenant n° 4 à la convention de maîtrise d'ouvrage phase 2**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**a) - Contexte**

La Métropole de Lyon affirme sa volonté de soutenir l'innovation, l'université et la recherche afin de renforcer la compétitivité et l'attractivité de notre territoire.

Le Contrat métropolitain 2016-2020, portant déclinaison du 6ème contrat de plan État-Région (CPEP), a fait l'objet de la délibération n° 2015-0658 du Conseil de la Métropole du 21 septembre 2015.

Concernant le volet enseignement supérieur et recherche, ce contrat précise trois grands objectifs stratégiques, définis par les partenaires que sont l'État, la Région et la Métropole de Lyon :

- soutenir la compétitivité et l'attractivité des territoires,
- offrir aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche des campus attractifs et fonctionnels,
- soutenir une politique de site dynamique et cohérente.

Ce contrat mentionne également l'engagement financier de la Métropole de Lyon sur le volet enseignement supérieur et recherche qui s'élève à 44,66 M€ (hors financement du Centre international de recherche sur le cancer) sur 16 opérations qui répondent aux exigences suivantes :

- conforter la politique de structuration du site universitaire portée par l'Université de Lyon,
- renforcer l'attractivité économique du territoire, notamment par le biais des filières sciences de la vie et des cleantech,
- renforcer la visibilité et la masse critique en terme de recherche des campus moteurs de l'Université de Lyon (Lyon Tech-la Doua et Charles Mérieux), et concourir à la mutualisation des infrastructures entre établissements publics et privés,
- conforter l'attractivité du site de l'Université de Lyon pour les étudiants.

La présente délibération concerne l'opération Neurocampus.

**b) - Le projet Neurocampus**

Ce projet vise à regrouper sur un même site l'ensemble du potentiel de recherche fondamentale et clinique en neurosciences, permettant d'intégrer, dans un bâtiment unique, les équipes de recherche et plateaux techniques en neurobiologie expérimentale et pré-clinique actuellement localisés à Gerland, Laennec et Rockefeller.

Ce projet a fait l'objet d'une première opération immobilière, retenue dans le cadre du précédent CPER 2007-2013 : 6 945 mètres carrés de surface de plancher ayant débuté par une première phase de construction de 4 816 mètres carrés avec un financement de 13,55 M€ (dont 1,5 M€ de charge foncière) réparti entre le Département du Rhône pour 4,75 M€, la Région pour 3,8 M€, l'État pour 3 M€ et la Communauté urbaine de Lyon à laquelle s'est substituée la Métropole pour 2 M€.

La maîtrise d'ouvrage de cette 1ère phase a été assurée par le Département du Rhône jusqu'au 31 décembre 2014, puis a été transférée à la Métropole de Lyon dans le cadre fixé par la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles.

Retenue parmi les 16 opérations inscrites dans le CPER 2015-2020, la seconde phase du projet concerne la réalisation de 2 129 mètres carrés surface de plancher, sur un terrain de 7 500 mètres carrés. L'objectif poursuivi est une réalisation conjointe des phases 1 et 2 qui doit permettre de réduire la durée du chantier et son impact : 16 mois de travaux au total, soit un gain de 11 mois par rapport à la durée initiale, moins de nuisances, moins d'ouvrages nécessaires pour le phasage et les raccordements.

### c) - Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage

Par délibération n° 2015-0712 du 2 novembre 2015, le Conseil de la Métropole a approuvé la phase 2 de l'opération Neurocampus.

La convention de maîtrise d'ouvrage initiale portait uniquement sur la phase 1 du projet dans le cadre du CPER 2007-2013. Il s'agit d'acter aujourd'hui que la maîtrise d'ouvrage de la phase 2 de l'opération, objet du CPER 2015-2020, est assurée par la Métropole de Lyon.

L'avenant n° 4 à la convention de maîtrise d'ouvrage a donc pour objet :

- d'intégrer la réalisation de la tranche 2 du projet de construction Neurocampus au périmètre de la maîtrise d'ouvrage confiée initialement à la Métropole de Lyon,
- d'acter les modifications de programme suite à la réalisation des études d'avant-projet définitif,
- de modifier le plan de financement du projet de construction de Neurocampus.

Cette phase 2 fait l'objet d'un financement à hauteur de 6,7 M€ dans le cadre du CPER 2015-2020 selon la répartition suivante :

	Région	Etat	Métropole
Neurocampus phase 2	500 000 €	1 000 000 €	5 200 000 €
<b>Total</b>	<b>6 700 000 €</b>		

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

### DELIBERE

**1° - Approuve** l'avenant n° 4 à la convention de maîtrise d'ouvrage de l'opération Neurocampus à passer entre la Métropole de Lyon et l'Etat.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 23 mars 2016.**